

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE

Notre souhait est de vivre en harmonie tous ensemble et par ce règlement de favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités au cœur de notre école. Pour cela, chacun de nous, élèves, parents, enseignants et membres du personnel doit le connaître et le respecter.

HORAIRES ET CIRCULATION DANS L'ECOLE

Journées et horaires des cours (sous réserve de modification du protocole sanitaire)

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Pour les CP / CE2 / CM1 / ULIS : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h45

Pour les CE1 / CM1-CM2 / CM2 : 8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h30



	PORTAIL SAINT FIACRE	PORTAIL SAINTE GENEVIEVE	PORTAIL SAINT FARON
7H45-8H00		Tous les niveaux dont les maternelles (1)	
8H00-8H30 (2)		Maternelles CP - CE1 - CE2 - ULIS	CM1 - CM2
11H30		Maternelles, CP, CE2 et CM1, ULIS	
11H45		CE1 - CM1/CM2 - CM2	
13H15 (3)		Tous les niveaux	
16H30		CE1	CM1/CM2 - CM2
16H45	Maternelles	CP - CE2 - ULIS	CM1

(1) Accueil des maternelles dans leur classe de 7h45 à 8h30

(2) Accueil sur la cour de 8h00 à 8h30

(3) Accueil dans les classes à 13h30

HORAIRES ÉTUDE PRIMAIRE

17H à 18H (fermeture de l'école à 18H30)

L'accueil est assuré à partir de 8h dans les classes pour les maternelles, sur la cour pour les primaires. Seul un parent de maternelle est autorisé à accompagner son enfant dans la classe pour des raisons de sécurité.

Dès le **CP**, les enfants entrent **SEULS** dans la cour.

Aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école en-dehors des entrées et sorties des enfants de maternelle et des rendez-vous pris avec les enseignants et la direction. **Les parents de maternelle ne sont pas autorisés à aller dans les classes des aînés sans rendez-vous.**

Au moment des sorties, les enfants ne quittent l'établissement que s'ils sont accompagnés d'un adulte autorisé à les reprendre ou s'ils sont autorisés à partir seuls pour les CM qui possèdent un badge. **Les remontées dans les salles hors des temps de classe sont strictement interdites ainsi que l'accès aux structures de jeux dans la cour.**

Merci de signaler à l'avance tout changement de personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

PONCTUALITE

Par respect pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les élèves arrivent à l'heure à l'école. A partir du CP, **tout élève en retard doit passer par la vie scolaire** où nous compléterons un billet de retard.

ATTITUDE

Une attitude convenable et un langage correct sont primordiaux à l'égard de tous les adultes de la communauté éducative mais également entre élèves. Le respect du matériel mis à disposition et des locaux est indispensable à la vie collective.

Une tenue correcte, adaptée au travail scolaire et au climat, marquée au nom de l'enfant est demandée, ainsi qu'une coiffure convenable sans excentricité (dessin tribal et coloration dans les cheveux interdit).

- La tenue de sport est réservée au cours d'EPS.
- Les pantalons troués, le maquillage et le vernis ne sont pas autorisés.
- Les boucles d'oreilles pour les garçons ne sont pas acceptées.



EFFETS PERSONNELS

Pour la sécurité de tous, sont autorisés les élastiques, les balles en mousse (sauf par temps de pluie), les cordes à sauter, les petits livres, les jeux de cartes et autres petits jouets en quantité raisonnable dans une petite sacoche. Les billes sont tolérées (sauf billes chinoises et gros calibres) à condition qu'elles ne soient pas l'objet de violence entre les enfants.

Chacun est responsable de ses jouets. Ils doivent être marqués au nom de l'élève. En cas de perte, l'école décline toute responsabilité. Les jeux électroniques, MP3/4, téléphones portables, cartes de collection, pates slim sont interdits. Les bijoux, l'argent et tout objet de valeur sont interdits et l'établissement décline toute responsabilité.

Téléphone portable : **Aucun portable ne peut circuler dans l'établissement.** A partir du CM1, les téléphones portables ne sont autorisés que pour les élèves se rendant seuls à l'école. Les parents des élèves concernés se chargent de compléter l'autorisation dans le carnet de liaison. **Les téléphones doivent être confiés dès l'arrivée de l'enfant en classe à l'enseignant et récupérés en fin de journée.**



GOUTERS

Chewing-gum, chips, sucettes et bonbons sont interdits en classe et dans la cour pour le goûter.

Seul un goûter pour les enfants allant à l'étude du soir est à prévoir. Pour favoriser le bon équilibre alimentaire de vos enfants, aucune autre collation n'est autorisée au-cours de la journée. Privilégiez pour cela des goûters équilibrés (pas de canettes pour des raisons de sécurité).

ABSENCE DES ELEVES

Toute absence doit être notifiée à la vie scolaire le matin même soit par email (p.vannier@ecm-meaux.eu) soit par téléphone 01 64 36 35 39 et justifiée par un écrit (billet d'absence rose).

Pour les élèves de primaire, nous demandons aux familles de se rapprocher de l'enseignant en le contactant via Ecoledirecte afin de mettre à jour les apprentissages vécus et le travail réalisé pendant l'absence de leur enfant. Les affaires seront à récupérer à la vie scolaire.

Nous vous demandons de veiller à ne pas prendre de rendez-vous personnels et médicaux sur le temps scolaire car ils désorganisent le travail de la classe. Seules les absences thérapeutiques sont tolérées. Les dates de congés sont celles annoncées par le chef d'établissement dès la rentrée scolaire. **Les vacances ne doivent ni être anticipées, ni prolongées.** Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au chef d'établissement. Le travail ne sera alors pas donné à l'avance par les enseignants. Les parents en assument la responsabilité.

SANTÉ / INFIRMIERIE

Signalez rapidement les maladies contagieuses. Un enfant malade ne peut être accueilli à l'école. Celle-ci n'est pas habilitée à soigner ni à donner des médicaments, même sur ordonnance. **Les élèves ne doivent en aucun cas avoir de médicaments en leur possession.** Les petits « bobos » sont gérés au sein de l'école et un billet est complété dans le cahier de liaison. Les élèves ne sont envoyés à l'infirmerie du lycée que pour des cas nécessitant l'expertise de l'infirmière et la famille est alors prévenue immédiatement.

SANCTIONS

Face à toute situation conflictuelle, un dialogue sera engagé entre les différents enfants concernés avec un adulte médiateur de l'école afin de trouver une solution ou une sanction réparatrice. Les situations conflictuelles entre enfants, vécues à l'intérieur de l'établissement seront gérées à l'intérieur de l'établissement par les enseignants et le personnel éducatif. **Les parents n'interviennent en aucun cas dans ces situations.**



SPORT EN PRIMAIRE

A partir du CE2, les élèves doivent avoir une tenue adaptée pour le sport dans un sac marqué à leur nom afin de se changer. Pour des raisons de sécurité, aucun bijou ne doit être porté le jour de la séance de sport.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le repas des enfants est un moment important de la journée et nous souhaitons qu'il se déroule dans les meilleures conditions, dans un cadre agréable et le plus calme possible.

La demi-pension est un service proposé aux familles par l'école. Elle n'est pas obligatoire. Elle fonctionne en plusieurs services, assurés par du personnel compétent. Tout manquement au règlement sera sanctionné par le personnel, en accord avec la direction.

Ce que je dois faire :

- Aller aux toilettes avant le repas
- Se laver les mains avant de manger
- Rentrer calmement, sans bousculade
- Être poli avec le personnel de restauration et avec ses camarades
- Parler calmement pendant le repas
- Manger proprement
- Se tenir tranquille et ne pas se lever sans autorisation
- Débarrasser son plateau en fin de repas
- Se laver les mains et sortir calmement du restaurant scolaire

Ce que je ne dois pas faire :

- Aller aux toilettes pendant les repas sans autorisation
- Me déplacer pendant les repas
- Jouer avec la nourriture, jouer avec l'eau
- Casser le matériel et salir les locaux
- Dire des gros mots, crier ou parler fort



CARACTERE PROPRE

L'Enseignement Catholique est ouvert à tous : c'est le cœur de sa mission évangélique. Il intègre dans ses horaires des temps de culture religieuse et de célébrations qui sont obligatoires pour tous.

ENGAGEMENT REGLEMENT ECOLE

Nous soussignés, attestons avoir pris connaissance du règlement de l'école, et nous nous engageons à nous y conformer en date du

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève